

Règlement Intérieur du 3^e Festival International d'Échecs

Annemasse – Octobre 2025

Article 1 : Organisation

Le 3^e Festival International d'Échecs d'Annemasse est organisé par le Club d'Échecs du Bassin Annemassien, représenté par son président, Jocelyn VIEULES.

Il se déroulera **du 18 au 24 octobre 2025** au complexe Martin Luther King, Rue du docteur Francis Baud, 74100 ANNEMASSE.

Le Festival est composé de trois tournois distincts :

- **Le Tournoi des Maîtres**, réservé aux joueurs ayant un Elo supérieur ou égal à 1900.
- **Le Tournoi Accession**, réservé aux joueurs ayant un Elo compris entre 1550 et 1999.
- **Le Tournoi Amateur**, réservé aux joueurs ayant un Elo inférieur ou égal à 1600 ou non classé.

Aucune dérogation ne sera accordée pour les joueurs ayant un Elo en dessous des barres annoncées ci-dessus pour les tournois Maîtres et Accession, **sauf pour les joueurs titrés** qui pourront participer au tournoi Maîtres même avec un classement inférieur à 1900.

Article 2 : Homologation et appariements

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour tous les tournois.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de novembre 2025.

Article 3 : Cadence des 3 Tournois

1h30 + 30 sec/coup (une seule période de jeu, pas d'ajout de temps autre que les 30 secondes par coup).

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée. **Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive. Le pointage se fait exclusivement sur place, le samedi 18 octobre de 9h30 à 15h.**

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglé leur inscription.

Pour s'inscrire, il faut, soit être affilié à la fédération française des échecs (licence A pour les joueurs sous code FRA), soit être affilié à une autre fédération reconnue par la FIDE, et posséder un id FIDE actif. Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sur place sous code FRA.

Les droits d'inscription sont consultables sur le site web dédié au festival : www.echecs-annemasseagglo.com

Article 5 : Horaires des Rondes

Pointage	samedi 18 octobre de 9h30 à 15h.
Cérémonie d'ouverture	samedi 18 octobre de 15h30 à 16h.
Ronde 1	samedi 18 octobre à 16h.
Ronde 2	dimanche 19 octobre à 15h.
Ronde 3	lundi 20 octobre à 9h.
Ronde 4	lundi 20 octobre à 15h.
Ronde 5	mardi 21 octobre à 15h.

Ronde 6	mercredi 22 octobre à 9h.
Ronde 7	mercredi 22 octobre à 15h.
Ronde 8	jeudi 23 octobre à 15h.
Ronde 9	vendredi 24 octobre à 9h.
Remise des prix	vendredi 24 octobre de 15h à 16h30.

Article 6 : Publication des appariements :

Les appariements officiels seront publiés sur le site de la Fédération Française des Échecs aux horaires suivants :

- 23H00 la veille au soir pour les rondes à 9 heures (Rondes 3, 6 et 9).
- 10H00 pour les journées à simple rondes à 15 heures (Rondes 2, 5 et 8)
- 14h30 pour la 2ème partie des journées à doubles rondes (Rondes 4 et 7)
- Dès que possible pour la première ronde.

Les appariements qui pourraient être publiés en avance sont uniquement informatifs. Ils peuvent être corrigés jusqu'à l'heure de publication officielle où ils deviennent définitifs.

De même, les résultats qui pourraient être publiés en cours de ronde le sont uniquement à titre indicatif.

Tournoi Maître : <https://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=67198>

Tournoi Accession : <https://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=67199>

Tournoi Amateur : <https://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=67200>

Article 7 : Classement et départages :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), le Buchholz intégral puis la performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 8 : Liste des prix :

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix sont attribués à la place, après départage des éventuels ex-æquo, sans partage de prix.

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

(Procuration signée obligatoire + photo de la pièce d'identité)

Tournoi MAÎTRES		Tournoi ACCESSION		Tournoi AMATEURS	
1 ^{er}	3 000,00 €	1 ^{er}	1 000,00 €	1 ^{er}	350,00 €
2 ^e	2 300,00 €	2 ^e	700,00 €	2 ^e	250,00 €
3 ^e	1 700,00 €	3 ^e	500,00 €	3 ^e	200,00 €
4 ^e	1 250,00 €	4 ^e	300,00 €	4 ^e	175,00 €
5 ^e	900,00 €	5 ^e	200,00 €	5 ^e	150,00 €
6 ^e	600,00 €	6 ^e	150,00 €	6 ^e	125,00 €
7 ^e	500,00 €	7 ^e	100,00 €	7 ^e	100,00 €
8 ^e	400,00 €	8 ^e	75,00 €	8 ^e	70,00 €
9 ^e	375,00 €	9 ^e	50,00 €	9 ^e	45,00 €
10 ^e	350,00 €	10 ^e	25,00 €	10 ^e	25,00 €

11 ^e	325,00 €				
12 ^e	300,00 €	1 ^{re} fille	250,00 €	1 ^{re} fille	150,00 €
13 ^e	275,00 €	2 ^e fille	150,00 €	2 ^e fille	100,00 €
14 ^e	250,00 €	3 ^e fille	100,00 €	3 ^e fille	50,00 €
15 ^e	225,00 €				
16 ^e	200,00 €	1 ^{er} vétéran	80,00 €	1 ^{er} vétéran	70,00 €
17 ^e	175,00 €			2 ^e vétéran	45,00 €
18 ^e	150,00 €	1 ^{er} junior	90,00 €	3 ^e vétéran	25,00 €
19 ^e	125,00 €	1 ^{er} cadet	90,00 €		
20 ^e	100,00 €	1 ^{er} minime	90,00 €	1 ^{er} junior	70,00 €
		1 ^{er} benjamin	90,00 €	2 ^e junior	45,00 €
1 ^{re} fille	600,00 €	1 ^{er} pupille	90,00 €	3 ^e junior	25,00 €
2 ^e fille	400,00 €	1 ^{er} poussin	90,00 €		
3 ^e fille	300,00 €	1 ^{er} petit-poussin	90,00 €	1 ^{er} cadet	70,00 €
4 ^e fille	200,00 €			2 ^e cadet	45,00 €
5 ^e fille	100,00 €			3 ^e cadet	25,00 €
1 ^{er} vétéran	85,00 €			1 ^{er} minime	70,00 €
2 ^e vétéran	50,00 €			2 ^e minime	45,00 €
3 ^e vétéran	30,00 €			3 ^e minime	25,00 €
1 ^{er} jeune	85,00 €			1 ^{er} benjamin	70,00 €
2 ^e jeune	50,00 €			2 ^e benjamin	45,00 €
3 ^e jeune	30,00 €			3 ^e benjamin	25,00 €
1 ^{er} 2100 - 2299	120,00 €			1 ^{er} pupille	70,00 €
2 ^e 2100 - 2299	80,00 €			2 ^e pupille	45,00 €
3 ^e 2100 - 2299	40,00 €			3 ^e pupille	25,00 €
1 ^{er} < 2100	120,00 €			1 ^{er} poussin	70,00 €
2 ^e < 2100	80,00 €			2 ^e poussin	45,00 €
3 ^e < 2100	40,00 €			3 ^e poussin	25,00 €
				1 ^{er} petit-poussin	70,00 €
				2 ^e petit-poussin	45,00 €
				3 ^e petit-poussin	25,00 €
TOTAL Tournoi MAÎTRES		TOTAL Tournoi ACCESSION		TOTAL Tournoi AMATEUR	
37 Prix		21 Prix		37 Prix	
16 000 €		4 400 €		3 000 €	
(15910 € + Coupes et médailles)		(4310 € + Coupes et médailles)		(2910 € + Coupes et médailles)	

Pour compléter les prix du festival d'Annemasse 2025 : **TOTAL : 26 000 € + coupes et médailles**
- Tournoi Blitz : 1500 € de prix (1435 € + coupes et médailles)

- Tournoi Rapide : 1500 € de prix (1435 € + coupes et médailles)
(Voir les règlements de ces 2 autres tournois).

Article 9 : Arbitrage

- Arbitre principal des 3 tournois : Sylvain WLASSEWITCH (Arbitre International)
- Arbitres adjoints qui peuvent intervenir sur les 3 tournois :
 - o Gilles HORN
 - o Michel SYLVESTRE-BARON

Article 10 : Charte du joueur d'échecs et nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Un résultat nul par accord mutuel n'est pas autorisé avant le 30^e coup.

Toute autre situation de partie nulle, qui se produit avant le 30^e coup, devra être constatée par l'arbitre. Le non-respect de cette disposition pourra être sanctionné par une double défaite 0 – 0.

Article 11 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Cette possibilité pourra être refusée par l'organisateur à un joueur/une joueuse qui bénéficie de conditions ou qui bénéficie d'une inscription gratuite à un des opens.

Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi **AVANT** la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 12 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.

Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles de compétition.

Article 13 : Commission d'appel

Une commission d'appel de 3 membres pourra être constituée si besoin.

Composition de la commission d'appel :

- 1 représentant de l'organisateur : Jocelyn VIEULES ou Hilal ALLAM.

- 1 représentant des arbitres parmi les arbitres du festival (voir article 8).

- 1 représentant des joueurs à désigner au cas par cas.

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 14 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule **puis quitter la salle de jeu.** Le vainqueur (ou l'un des joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Article 15 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 16 : Publication sur le site du festival et possibilités d'enregistrement vidéo

Par son inscription au Festival d'Échecs d'Annemasse, **le joueur adulte** ou **les représentants légaux d'un joueur mineur** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (www.echecs-annemasseagglo.com) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Les organisateurs pourront recourir à un dispositif d'enregistrement vidéo, exclusivement destiné à la retransmission publique et à l'assistance à l'arbitrage. Ce dispositif ne procède à aucune identification automatisée des personnes. Les enregistrements natifs seront supprimés dans un délai maximal d'un mois suivant la clôture de l'événement. Des extraits pourront toutefois être conservés et utilisés à des fins d'illustrations de contenus digitaux sur le web ou tout autre support.

Article 17 : Éventuelles mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que les mesures sanitaires qui seront en vigueur durant la période du Festival et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal
Sylvain WLASSEWITCH

L'Organisateur
Jocelyn VIEULES